



VERSEMENT DE LA PARTICIPATION AU PERMIS DE CHASSE OU PÊCHE

Année : 2020

Le comité d'Entreprise participe financièrement, à hauteur de 76 euros, pour un permis chasse ou de Pêche annuel (de septembre à septembre) des salariés en contrat à durée indéterminée ou de l'un de leurs enfants.

- Le comité d'Entreprise règle la participation directement à l'association sportive ou artistique sur présentation d'une facture ou attestation adressée au : CE Air Corsica.
- Le différentiel sera réglé par le salarié à l'association.

Le secrétaire du CSE :
Mr Pierre Vincenti

Secrétaire : Pierre Vincenti
Secrétaire adjoint : Karine Fattaccioli

Trésorier : Dominique Nacer
Trésorier adjoint : Dominique Alessandri

Titulaires : Laurent Carta ; Frederic Casalonga ; Stéphane Chalaris ; François Cipriani ; Joelle Colombani ; Julien De Zerbi ; Nathalie Multari ; Stéphanie Nesa ; Paul-Antoine Valentini ; Pauline Viola

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : ce@aircorsica.com

Comité Social Économique Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505 – 20186 Ajaccio cedex 2